

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions

2021 / 3177 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Effondrement des Alpes **Page 2778**

2021 / 3178 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Crossover Jimmy Richer..... **Page 2778**

2021 / 3179 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition J.CIBIC **Page 2778**

2021 / 3183 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Delphine Ballely **Page 2779**

2021 / 3185 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Collège Mermoz..... **Page 2779**

2021 / 3186 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Action culturelle MAC SUP..... **Page 2780**

2021 / 3187 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Escapologie **Page 2780**

2021 / 3146 - Remplacement des menuiseries extérieures pour les locaux administratifs situés au 4 rue de la République, Lyon 1er - El 01248..... **Page 2780**

2021 / 3246 - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » à l'Institut Lumière **Page 2781**

2021 / 3252 - CHRD - Désherbage d'ouvrages **Page 2781**

2021 / 3275 - Bibliothèque Municipale de Lyon - Don à titre gracieux de Barbara Martinez..... **Page 2785**

2021-CTXA-0104 / 3293 - Décision d'estimer en justice **Page 2786**

Arrêtés municipaux

2021/264 / 3133 - Délégation de signature accordée par Monsieur le Maire de la Ville de Lyon à une fonctionnaire territoriale - Madame Hanchi Hager **Page 2786**

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2786**

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 9811 JC/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Colas sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 2788**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2789**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 2830**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels.. **Page 2834**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2021 / 3177 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Effondrement des Alpes (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'exposition Effondrement des Alpes, présentée au Musée d'art contemporain de Lyon du 19 mai au 18 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 5000 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718- Fonction 322 - Ligne de crédit 508827 - Programme EXPOCO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3178 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Crossover Jimmy Richer (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'exposition Crossover Jimmy Richer x Prometheus Delivered, présentée au Musée d'art contemporain de Lyon du 7 octobre 2020 au 11 avril 2021.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention 5000 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 - Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme EXPOCO - Opération SUBCO.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3179 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition J.CIBIC (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes

pour l'exposition Stagecraft de Jasmina Cibic, présentée au Musée d'art contemporain de Lyon du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 7500 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 - Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme EXPOCO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3183 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Delphine Balley (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'exposition Figures de cire de Delphine Balley, présentée au Musée d'art contemporain de Lyon du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 10 000 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718- Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme EXPOCO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3185 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Collège Mermoz (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'action culturelle, une exposition grandeur réelle au Collège Mermoz Lyon 8ème en 2020/2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 3 000 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 - Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme PUBLICO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3186 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Action culturelle MAC SUP (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'action culturelle MAC-SUP, programme de recherche-crédation initié au Musée d'art contemporain de Lyon en 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 2 000 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 - Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme PUBLICO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3187 - Musée d'art contemporain - Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes - Exposition Escapologie (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes pour l'exposition Escapologie de Christine Rebet, présentée au Musée d'art contemporain de Lyon du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention de 7 500 € du Musée d'art contemporain de Lyon auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 - Fonction 322 - Ligne de crédit 50827 - Programme EXPOCO - Opération SUBCO.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3146 - Remplacement des menuiseries extérieures pour les locaux administratifs situés au 4 rue de la République, Lyon 1er - EI 01248 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la gestion technique des bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmise en Préfecture du Rhône le jour même, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des « locaux administratifs » situés au 28 rue de la République à Lyon 1er et appartenant à son domaine public ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux d'aménagement il convient pour la Ville de Lyon de déposer une demande de déclaration préalable ;

Considérant que ces travaux consistent à remplacer les menuiseries extérieures dans les locaux administratifs ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé le dépôt d'une demande de déclaration préalable sur le site des « locaux administratifs » situés au 28 rue de la République à Lyon 1er, afin de réaliser les travaux susmentionnés.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 5 octobre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué,

Sylvain Godinot

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 5 octobre 2021

2021 / 3246 - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » à l'Institut Lumière (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n° 36200 ;

Considérant la demande de l'Institut Lumière, 25 rue du Premier Film, 69008 Lyon, représenté par son Directeur général, Monsieur Thierry Frémaux, d'organiser une soirée en hommage à Bertrand Tavernier le dimanche 10 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de : l'Institut Lumière, le dimanche 10 octobre 2021, des locaux susdésignés, moyennant une redevance de 6 092.00 € HT, six mille quatre-vingt douze euros hors taxes (TVA 20 %).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée à la culture,

Nathalie Perrin-Gilbert

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3252 - CHRD - Désherbage d'ouvrages (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 10° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, relative au désherbage des livres en doublon du Centre de documentation du CHRD ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de sortie de l'inventaire desdits livres ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à Madame Audrey Hénocque, les compétences en matière d'aliénation de biens mobiliers,

Décide :

Article Premier. - D'autoriser Madame la Directrice

- A mettre au pilon (Désherbage) les ouvrages suivants issus du centre de documentation

numéro inventaire	date de sortie	titre
7760	18/05/2021	Encyclopaedia universalis symposium - les chiffres du monde
8485	18/05/2021	Encyclopaedia universalis symposium - les enjeux
1224	18/05/2021	Encyclopaedia universalis symposium - les enjeux
9750	30/07/2021	100 films pour une vidéothèque, 1993
10488	30/07/2021	50 ans de notre histoire, 1945-1995 : D'après les collections et les grandes signatures du Figaro
1805	30/07/2021	6000 musées et collections en France

numéro inventaire	date de sortie	titre
5717	30/07/2021	7000 musées et collections en France
5712	30/07/2021	7000 musées et collections en France
15933	30/07/2021	Atlas des religions
15192	30/07/2021	Atlas du millénaire : la mort des empires : 1900-2015
16891	30/07/2021	Atlas historique
3743	30/07/2021	Atlas historique de la préhistoire à nos jours
11212	30/07/2021	Bibliographie annuelle de l'histoire de la France
2416	30/07/2021	Centre de recherche en sciences sociales et humaines
3634	30/07/2021	Chronique du 20e siècle
4821	30/07/2021	Chronologie universelle / Jacques Boude
6098	30/07/2021	Chronologie universelle du monde contemporain : 1801-1992
4960	20/08/2021	Les Grands ensembles économiques et politiques
11651	18/05/2021	Comment se fait l'histoire
8926	28/04/2021	Contre le racisme, les combats de la licra
3882	28/04/2021	Crimes et humanités / Michel Dobkine
7489	18/05/2021	Croire en l'histoire / François Hartog
4959	20/08/2021	Le Monde contemporain
3427	28/04/2021	De la mémoire à la responsabilité / Michaël de St Cheron
280	20/08/2021	Histoire : Terminales nouveau programme
3984	30/07/2021	Des mots aux idées des idées aux mots
7061	23/04/2021	Dictionnaire des films, 1991
10466	30/07/2021	Dictionnaire historique
11112	30/07/2021	Dictionnaire thématique des sciences économiques et sociales t 1, 1995Dunod
11106	30/07/2021	Dictionnaire thématique des sciences économiques et sociales t 2, 1995
3448	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 1
4043	18/05/2021	Encyclopaedia universalis
5062	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 10
5061	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 11
5063	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 12
5069	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 13
5058	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 14
5070	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 15
5065	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 16
5066	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 17
5064	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 18
5060	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 19
5073	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 2
5059	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 20
5067	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 21
5068	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 22
5071	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 23
5057	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 3
5072	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 4
5073	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 5
5074	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 6
5075	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 7
5076	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 8
5077	18/05/2021	Encyclopaedia universalis corpus 9
5083	18/05/2021	Encyclopaedia universalis thesaurus-index
5089	18/05/2021	Encyclopaedia universalis thesaurus-index
5084	18/05/2021	Encyclopaedia universalis thesaurus-index
5088	18/05/2021	Encyclopaedia universalis symposium - les enjeux t, 2

numéro inventaire	date de sortie	titre
5086	18/05/2021	Encyclopaedia universalis symposium - les enjeux t, 1
5085	18/05/2021	Encyclopaedia universalis thesaurus-index
3608	23/04/2021	Encyclopédie Larousse des jeunes
3720	18/05/2021	Encyclopédie Théma - Arts et culture
3718	18/05/2021	Encyclopédie Théma - Le monde aujourd'hui
3717	18/05/2021	Encyclopédie Théma - Les hommes et leur histoire
3719	18/05/2021	Encyclopédie Théma - Sciences de la vie
3721	18/05/2021	Encyclopédie Théma - Sciences et techniques
4035	28/04/2021	Fascisme, nazisme, autoritarisme / Philippe Burrin
4067	23/04/2021	Grand Larousse en 5 vol, T,1
4068	23/04/2021	Grand Larousse en 5 vol, T,2
4065	23/04/2021	Grand Larousse en 5 vol. T. 3
4070	23/04/2021	Grand Larousse en 5 vol. T. 4
4071	23/04/2021	Grand Larousse en 5 vol. T. 5
14186	30/07/2021	Guide des 8000 musées & collections en France
8582	30/07/2021	Guide des collections audiovisuelles en France
3969	30/07/2021	Guide des musées de l'éducation nationale
7022	30/07/2021	Guide des sources d'information 1993/1994
11975	30/07/2021	Guide des sources d'information 1997
22253	28/04/2021	Histoire de la France / Jean-François Muracciole
4878	28/04/2021	Histoire de la résistance en France / Jean-François 1993
14637	28/04/2021	Histoire de la résistance en France / Jean-François Muracciole
8874	07/04/2021	Histoire de l'armée allemande T. 4, l'expansion, 1937-1938 / Benoist-Méchin
10139	28/04/2021	Histoire géographie et éducation civique, 1999
10790	23/04/2021	Journal de l'année 1992
9308	28/04/2021	Journal de l'année 1994
8936	28/04/2021	Journal de l'année 1994
22819	21/04/2021	Le petit Larousse illustré 2009
7271	30/07/2021	La presse périodique culturelle et scientifique
25789	30/07/2021	La recherche d'images, méthode, sources et droits
4167	18/05/2021	La seconde guerre mondiale documentation photographique
14798	28/04/2021	La seconde guerre mondiale, Joëlle Boyer Ben-Kemoun
5108	20/08/2021	Petit Larousse en couleurs
9970	21/04/2021	La vie parisienne sous l'occupation / Hervé le Botref
11383	21/04/2021	La vie parisienne sous l'occupation / Hervé le Botref
9362	28/04/2021	L'Allemagne de 1918 à 1945 / Alfred Wahl
18833	28/04/2021	L'Allemagne de 1918 à 1945 / Alfred Wahl
4058	30/07/2021	L'année 1991 dans le monde
9434	23/04/2021	L'armée de la victoire, du Rhin au Danube 1944-45 / Paul Gaujac
9571	09/04/2021	Le complot des généraux contre Hitler / Gert Buchheit
24638	07/04/2021	Le débarquement de Provence / Jacques Robichon
6610	07/04/2021	Le dernier coup de dés de Hitler, la bataille des Ardennes / Jacques Nobecourt
378	18/05/2021	Le dernier procès, Nicolas Bourcier
8596	28/04/2021	Le marché de l'histoire / Guy Thuillier et Jean Tulard
19413	23/04/2021	Le mythe nazi / P. Lacoue-Labarthe et J.L. Nancy
9060	28/04/2021	Le passé d'une illusion / François Furet
11379	30/07/2021	Le répertoire iconos, photothèques et photographes en France
7571	09/04/2021	Le troisième Reich T. 1 des origines à la chute / Willaim Shirer
18328	28/04/2021	Le vatican contre les juifs / David Kertzer
11529	30/07/2021	Le XXe siècle / atlas historique / Pierre Vallaud
9475	30/07/2021	L'Epoque contemporaine à la recherche d'une civilisation nouvelle
4331	28/04/2021	Les 7000 noms de la presse et de la communication

numéro inventaire	date de sortie	titre
3616	29/04/2021	Les archives du communisme
13672	21/04/2021	Les coiffures militaires du troisième Reich / Richard de Filippi
4339	28/04/2021	Les courants historiques en France
19705	07/04/2021	Les derniers jours d'Hitler / H.R. Trevor-Roper
23601	30/07/2021	Les dessous des cartes
14914	23/04/2021	Les exclus, les réfugiés européens au Xxe siècle / Michael R. Marrus
7492	18/05/2021	Les photographies de Magnum sur le front de la seconde guerre mondiale
21762	28/04/2021	Les pigeons d'argile de Saint-Lô / Glover S. Johns
22682	30/07/2021	les services d'archives en France
11344	30/07/2021	Les services d'archives en France annuaire 1996
18599	30/07/2021	Les services d'archives en France annuaire 2001-2002
21912	30/07/2021	Les services d'archives en France annuaire 2006
6580	30/07/2021	Les sources d'information en Europe 45 pays de l'Est à l'ouest
10715	23/04/2021	L'histoire du XVIIIe siècle à nos jours
4507	09/04/2021	L'hitlérisme et le système concentrationnaire / Joseph Billig
21912	15/03/2021	Miracle à Dunkerque / Richard Collier
16708	30/07/2021	Museums of the World
5932	23/04/2021	N.N. / Violette Maurice
10017	23/04/2021	Nietzsche pour les débutants / Sautet et Boussignac
24895	30/07/2021	Nouveaux usages des archives audiovisuelles numériques
7271	15/03/2021	Objectif Tokyo / Martin Caidin
9281	07/04/2021	Opération Barbarosa / Paul Carell
14856	28/04/2021	Panorama mondial 1996, encyclopédie permanente
10447	28/04/2021	Papyrus, répertoire de bibliothèque, d'archives et de centre de documentation
19729	21/04/2021	Pas à pas avec Hitler T. 2 / Ray Petitfrère
11239	07/04/2021	Pearl Harbor n'était pas possible / Roberta Wohlstetter
24897	30/07/2021	Photo son et vidéo dans les musées
3414	18/05/2021	Publishers' international isbn directory 1
3415	18/05/2021	Publishers' international isbn directory 2
3416	18/05/2021	Publishers' international isbn directory 3
11852	28/04/2021	Qu'est-ce que le nazisme ? Ian Kershaw
7062	28/04/2021	Quid 1994
13631	18/05/2021	Quid 1998
5105	30/07/2021	Répertoire payen des administrations et des grands services publics et privés
5102	30/07/2021	Revue et magazines d'aujourd'hui
7899	30/07/2021	Se documenter au ministère de la culture et de la francophonie
8505	28/04/2021	Stèles à De Gaulle / Philippe le Guillou
7115	23/04/2021	Topographie des Terrors
4570	09/04/2021	Une petite ville nazie / W. S. Allen
5087	23/04/2021	Universalialia 1991
5601	23/04/2021	Universalialia 1992
6153	28/04/2021	Universalialia 1993
7414	28/04/2021	Universalialia 1994
9762	28/04/2021	Universalialia 1995
11277	28/04/2021	Universalialia 1996
12127	28/04/2021	Universalialia 1997
14615	28/04/2021	Universalialia 1998
15460	28/04/2021	Universalialia 1999
16614	28/04/2021	Universalialia 2000
17050	28/04/2021	Universalialia 2001
18675	28/04/2021	Universalialia 2003
20390	30/04/2021	Universalialia 2005

numéro inventaire	date de sortie	titre
19388	30/04/2021	Universalialia 2004
21351	30/04/2021	Universalialia 2006
21828	30/04/2021	Universalialia 2007
22289	18/05/2021	Universalialia 2008
23138	18/05/2021	Universalialia 2009
23537	18/05/2021	Universalialia 2010
24534	18/05/2021	Universalialia 2011
24715	18/05/2021	Universalialia 2012
10032	28/04/2021	Vichy un passé qui ne passe pas / Eric Conan et Henry Rousso
14882	21/04/2021	Vies politiques / Hannah Arendt
11169	30/07/2021	Vous avez dit photographie ?
18347	30/07/2021	Vous avez dit photographie ?
9311	28/04/2021	Weimar, autoportrait d'une république
24924	19/08/2021	La dernière guerre 10 / Eddy Bauer
24923	19/08/2021	La dernière guerre 9 / Eddy Bauer
24919	19/08/2021	La dernière guerre 5 / Eddy Bauer
24921	19/08/2021	La dernière guerre 7 / Eddy Bauer
24918	19/08/2021	La dernière guerre 4 / Eddy Bauer
24922	19/08/2021	La dernière guerre 8 / Eddy Bauer
24920	19/08/2021	La dernière guerre 6 / Eddy Bauer
24916	19/08/2021	La dernière guerre 2 / Eddy Bauer
24917	19/08/2021	La dernière guerre 3 / Eddy Bauer
24915	19/08/2021	La dernière guerre 1 / Eddy Bauer

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux finances,
à la commande publique et aux grands événements,
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021 / 3275 - Bibliothèque Municipale de Lyon - Don à titre gracieux de Barbara Martinez (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à Ville de Lyon par Barbara Martinez ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Barbara Martinez, propriétaire des illustrations faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et aux grands événements, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'un ensemble d'illustrations originales de Barbara Martinez, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 9 000€.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux finances,
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2021-CTXA-0104 / 3293 - Décision d'estimer en justice - Recours pour excès de pouvoir de Monsieur G. M. contre la Ville de Lyon pour la non observation d'une servitude lors de la délivrance d'une déclaration préalable de travaux n° DP 069389 20 00997 concernant la modification de façade de la maison de Monsieur C. H. sise [REDACTED] 69009 Lyon
(Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2106268-2 du 26 juillet 2021 déposée par Monsieur G. M. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Monsieur G. M., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- Le respect de la servitude dont il bénéficie sur sa propriété sise [REDACTED] 69009 Lyon.

- Le rebouchage de l'ouverture de la façade nord de la maison de Monsieur C. H. sis [REDACTED] 69009 Lyon.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Raphaël Michaud*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 12 octobre 2021

2021/264 / 3133 - Délégation de signature accordée par Monsieur le Maire de la Ville de Lyon à une fonctionnaire territoriale - Madame Hanchi Hager (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du maire et de ses adjoints ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Madame Hager Hanchi, adjointe administrative à la mairie du neuvième arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 24 septembre 2021

*Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 27 septembre 2021

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39782	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue de Saint-Cyr Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2009RP05941 du 27/04/2011, portant sur la mesure de - Réglementation d'arrêt est abrogé.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39783	Réglementation d'arrêt rue de Saint-Cyr Lyon 9 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit 7 jours sur 7 et 24h sur 24 rue de Saint-Cyr(9), côté ouest, au droit du n° 31 rue de Saint-Cyr(9) sur un emplacement de 15 mètres en direction du sud. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39786	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Saint Mathieu Lyon 8 (stationnement)	L'arrêté 2009RP11599 du 29/04/2011, portant sur la mesure de - Réglementation d'arrêt est abrogé.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38845	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Coustou Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP04479 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38847	Réglementation d'arrêt rue Coustou Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7 h à 19 h rue Coustou(1), côté ouest, au droit du n° 6 rue Coustou(1) sur un emplacement de 15 mètres en direction du nord. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38105	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue de Brest Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2009RP25306 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40018	Stationnement réservé 24 rue Montesquieu Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 3 mètres 24 rue Montesquieu(7) sur le côté sud. Le nombre d'arceaux implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39314	Stationnement réservé rue Lortet Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Lortet(7), côté sud, à l'ouest de l'intersection avec l'Avenue Jean Jaurès(7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39315	Stationnement réservé rue Lortet Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Lortet(7), côté nord, à l'est de l'intersection avec l'Avenue Jean Jaurès(7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39317	Stationnement réservé rue Etienne Jayet Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Etienne Jayet(7), côté sud, à l'ouest de l'intersection avec la rue de Gerland(7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39316	Stationnement réservé rue Etienne Jayet Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Etienne Jayet(7), côté nord, à l'est de l'intersection avec l'Avenue Jean Jaurès(7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	15/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon / Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 9811 JC/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Colas sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon ;
Le Président de la Métropole de Lyon ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :
L'article L 3642-2 ;
Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
 Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;
 Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon 13ème Vice-président chargé de la voirie et des mobilités actives ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
 Vu la demande de l'entreprise Colas ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée pour le compte de la Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules d'intervention de l'entreprise Colas, assurant cette mission de service public sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 12 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, les véhicules d'intervention de l'entreprise Colas sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre dans les rues de Lyon.

Sur les axes à forte affluence, le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, nonobstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 h devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 7. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé piquets K10.

Art. 8. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 h et 14 h.

Art. 9. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 10. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces derniers ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plateforme.

Art. 11. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 12. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1,40 m sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 13. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 14. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia, etc).

Art. 15. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9786	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		Les mercredi 13 octobre 2021 et jeudi 14 octobre 2021, de 9h à 16h
9787	Entreprise Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Gord	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9788	Entreprise l'Agence Aglae Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village des recruteurs 2021	des animations seront autorisées	Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest, côté Est sur 15 mètres en face du n° 37	Les mercredi 20 octobre 2021 et jeudi 21 octobre 2021, de 9h à 17h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 18 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9789	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	côté pair (Est), sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 4-6	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9790	Association l'Amicale des locataires renouveau Pressensé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	Place des Anciens Combattants		Le dimanche 17 octobre 2021, de 8h à 18h
			l'installation de stands sera autorisée			Le dimanche 17 octobre 2021, de 6h à 20h
9791	Entreprise Free Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Aubépins	côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h30 à 10h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	
9792	Entreprise Gindre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 7 m linéaires, en face du n° 19	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au samedi 6 novembre 2021
9793	Entreprise Hafsi Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 12 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 80	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9794	Collège les Battières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du cross du collège	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Général Eisenhower	sur la partie comprise entre le n° 56 et le n° 60	Le mardi 19 octobre 2021, de 7h30 à 11h50
9795	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Carmélites	sens descendant, entre le n° 3 et la rue Masson	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			la circulation des piétons s'effectuera sur un cheminement réduit			
9796	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 25 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 103-105	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9797	Entreprise Aliouche Lachemi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fantasques	sur 5 m au droit du n° 8, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du lundi 18 octobre 2021, 7h, jusqu'au mardi 19 octobre 2021, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 8	
9798	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Magneval	entre la rue Adamoli et la montée Saint Sébastien, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Adamoli et la montée Saint Sébastien	
9799	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021, de 7h à 19h
			l'activité du demandeur sera interrompue lors de la pause méridienne		au n° 5	
			le stationnement des deux roues sera interdit		entre le n° 5 et la rue Pizay	
9800	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue du Bon Pasteur	des deux côtés de la chaussée, entre la place Lieutenant Morel et la montée Lieutenant Allouche, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place Lieutenant Morel et la montée Lieutenant Allouche	A partir du vendredi 5 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la place Lieutenant Morel et la montée Lieutenant Allouche	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9801	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 8 m au droit du n° 34	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021
9802	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Saint Polycarpe	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet	
9803	Entreprise Eiffage Gc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Rue Professeur Calmette	trottoirs Ouest et Est	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Cours Albert Thomas	sens Ouest/Est, entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Calmette	chaussée Est, sens Sud/Nord	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 8h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Professeur Calmette		A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette		
				Rue Professeur Calmette	chaussée Ouest, sur 20 m au Sud du cours Albert Thomas		
		Cours Albert Thomas	côté pair, entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette				
9804	Entreprise Btd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de détection de travaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre le quai Perrache et la rue Montrouhet	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au jeudi 28 octobre 2021	
9805	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Brasseries	entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021, de 8h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf pour les véhicules 2 roues			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Félix Mangini	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021, de 8h à 16h	
9806	Entreprise Ateliers Perrault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de manutention	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Sainte Hélène et la rue des Remparts d'Ainay	Le mardi 26 octobre 2021, de 9h à 16h	
						Le mardi 19 octobre 2021, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9807	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Bonhomme	trottoir Ouest, entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	Le vendredi 15 octobre 2021, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	Le vendredi 15 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le cours Albert Thomas	Le vendredi 15 octobre 2021, de 8h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
9808	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'une roulotte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jayr	sur 16 m entre le n° 37 et le n° 39	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021
9809	Entreprise les Jardins de Gally Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un mur végétalisé à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Michel Félizat	trottoir Est, entre le n° 11 et le n° 13	Les lundi 18 octobre 2021 et mardi 19 octobre 2021, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et le n° 13	
9810	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction et réparation d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	
9811	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	Paru dans ce BMO page 2788	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
9812	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	Avenue du Point du Jour	au droit de la propriété située au n° 25, lors des phases de manœuvres des véhicules du demandeur	Les lundi 18 octobre 2021 et mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la propriété située au n° 25	
9813	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Bonhomme	trottoir Ouest, entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	Le mercredi 10 novembre 2021, de 8h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9813	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Bonhomme	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	Le mercredi 10 novembre 2021, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
9814	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard Jules Carteret		Le lundi 15 novembre 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9815	Entreprise la Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive Nordic Walk'in	un point guide équipé d'une tente de 3 m x 3 m sera autorisé	Place des Terreaux	sur les berges du Rhône	Le mardi 12 octobre 2021, de 7h à 15h
				Darse Confluence		
			un stand de ravitaillement sera autorisé	Quai Victor Augagneur		Le dimanche 17 octobre 2021, de 7h à 15h
9816	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbre	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Stalingrad	entre n° 162 et le n° 170	A partir du lundi 15 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 17h
				Grande rue de la Guillotière		
				Rue Garibaldi		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Place Stalingrad	entre n° 162 et le n° 170	
				Grande rue de la Guillotière		
				Rue Garibaldi		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Stalingrad	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Garibaldi	côté pair, entre le face n° 305 et le face n° 309	
Grande rue de la Guillotière	côté impair, entre le face n° 162 et le face n° 170					
9817	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Transmanutec	Rue Professeur Tavernier	trottoir Ouest, entre le n° 16 et le n° 26	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 16 et le n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le n° 26	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9818	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Foselev	Rue Professeur Tavernier	trottoir Ouest, entre le n° 18 et le n° 24	Le lundi 25 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 18 et le n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et le n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9819	Association Charité Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Charité fait sa cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur la partie comprise entre la rue Franklin et la rue Mazard à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite au droit de la partie comprise entre le n° 53 et le n° 55	Le samedi 16 octobre 2021, de 6h à 18h
9820	Entreprise K'Net Pro Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 118	Le mardi 19 octobre 2021
9821	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Victor Hugo	entre le n° 1 et n° 21	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 1 et n° 21	
9822	Entreprise Zénith	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	côté impair, sur 5 m au droit du n° 51	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9823	Entreprise Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tabouret	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9824	Entreprise Dir'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de pompes de forage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m au droit du n° 30	Le jeudi 14 octobre 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
9825	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de faire cesser des nuisances sonores et infractions volontaires aux règles de circulation	l'accès et la circulation des véhicules identifiés Festival Lumière seront autorisés	Place des Jacobins	(Lyon 2ème)	Les vendredi 15 octobre 2021 et samedi 16 octobre 2021, de 19h30 à 2h
				Rue du Président Edouard Herriot	(Lyon 1er)	
				Rue Émile Zola	(Lyon 2ème)	
				Rue Gasparin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	chaussée Ouest, côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Joseph Serlin et la rue de l'Arbre Sec	A partir du vendredi 15 octobre 2021, 17h, jusqu'au samedi 16 octobre 2021, 2h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9826	Entreprise Kintsuki	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Passerelle Saint Georges Quai Victor Augagneur	Berges du Rhône	Le vendredi 15 octobre 2021, de 9h à 12h
9827	Entreprise Masmine Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Quai Saint Antoine Quai des Célestins Quai Claude Bernard Quai Victor Augagneur Quai Tilsitt	sur les Berges du Rhône	Les samedi 16 octobre 2021 et dimanche 17 octobre 2021, de 11h à 17h
9828	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nerard	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 15 côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9829	Entreprise Allcoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation sur la bande cyclable sera interrompue la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Boulevard Jules Carteret	trottoir Sud, sur 15 m au droit du n° 30 bande cyclable sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 30 sur 15 m au droit du n° 30	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h à 17h
9830	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pompage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Pierre Corneille	sur 30 m, au droit du n° 154	Le lundi 18 octobre 2021
9831	Entreprise Signaux Girod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le pont ferroviaire à l'aide d'une nacelle élévatrice, pour le compte de la SNCF	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Signaux Girod la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement pour des nacelles élévatoires de l'entreprise Signaux Girod sera autorisé sur trottoirs	Rue Challemeil Lacour	trottoirs Nord et Sud, entre le n° 120 et le n° 128 entre le n° 120 et le n° 128 entre le n° 120 et le n° 128 trottoirs Nord et Sud, entre le n° 120 et le n° 128	A partir du lundi 18 octobre 2021, 20h, jusqu'au mardi 19 octobre 2021, 6h
9832	Entreprise Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Vitton Avenue Maréchal de Saxe Boulevard de la Croix Rousse Cours Franklin Roosevelt		A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 31 janvier 2022
9833	Entreprise Axiens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Est, en face du n° 71	Le lundi 18 octobre 2021, de 8h à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9833	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Est, en face du n° 71	Le lundi 18 octobre 2021, de 8h à 15h
9834	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 30 m au droit de la rue Dugas Montbel côté pair, entre le n° 2 et n° 4 des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Dugas Montbel	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
9835	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue Pierre Corneille	sur 20 m au droit du n° 154	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 12h
9836	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	entre la rue Dugesclin et la rue Créqui des deux côtés, entre la rue Dugesclin et la rue Créqui	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 17h
9837	Entreprise Eiffage Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René et Marguerite Pellet	entre le n° 5 et le n° 9 entre le n° 6 et le n° 12	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
9838	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adélaïde Perrin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
9839	Entreprise Bergese	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 62	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 19h
9840	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier	Rue Saint Jean de Dieu	entre le boulevard de l'Artillerie et le boulevard Jules Carteret	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 9 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9840	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment	la continuité du cheminement piétons sera maintenue et balisée au droit du chantier	Rue Saint Jean de Dieu	trottoir Est, entre le boulevard de l'Artillerie et le boulevard Jules Carteret	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 9 novembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le boulevard de l'Artillerie et le boulevard Jules Carteret	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de l'Artillerie et le boulevard Jules Carteret	
9841	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un tampon d'accès au réseau souterrain en urgence	la circulation des véhicules sera interdite	Quai des Étroits	sur la voie réservée au bus située sous le pont de la voie métropolitaine m 6, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 14 octobre 2021, de 9h à 15h
9842	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au samedi 30 octobre 2021
9843	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation d'un spectacle	l'accès du véhicule technique immatriculé ED 124 CC sera autorisé	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du jeudi 14 octobre 2021, 13h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 13h
9844	Entreprise Agenov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Icade	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 12h
9845	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 29	A partir du lundi 25 octobre 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 29	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		voie de circulation côté Est, au droit du n° 29	
9846	Association agir tous pour la dignité quart monde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord	Le dimanche 17 octobre 2021, de 9h à 18h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9846	Association agir tous pour la dignité quart monde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère	des installations ainsi que l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés EC 401 TD, EK 827 SB, DA 582 LM, CZ 720 TY et EF 938 GK seront autorisés	Place de la République	Nord	Le dimanche 17 octobre 2021, de 9h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 25 mètres au droit du n° 11	
9847	Entreprise Eiffage Gc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Rue Professeur Calmette	trottoirs Ouest et Est	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Cours Albert Thomas	trottoir Sud, entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Calmette	sens Ouest/Est, entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Cours Albert Thomas	chaussée Est, sens Sud/Nord	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Calmette	entre le n° 158 et la rue Professeur Calmette	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h
				Cours Albert Thomas	chaussée Ouest, sur 20 m au Sud du cours Albert Thomas	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
9848	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur ligne de tramway pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rockefeller	côté pair, sur 50 m entre le n° 22 et le n° 26	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021, de 7h à 19h
					côté pair, sur 50 m au droit du n° 10	
9849	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires	A partir du vendredi 19 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier		entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9850	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Guynemer	côté pair, entre la rue Paul Borel et le square Janmot	Le lundi 18 octobre 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Drevet et le square Janmot	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue Paul Borel et le square Janmot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9851	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Borel	trottoir Sud, entre le quai Tilsitt et la rue Guynemer	Les mardi 19 octobre 2021 et mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai Tilsitt et la rue Guynemer	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté Nord, entre le quai Tilsitt et la rue Guynemer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9852	Association des Espèces Parmi'Lyons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'aménagement Gabiodiv'	des animations seront autorisées	Quai Claude Bernard	sur la berge Karen Blixen, au Sud du Pont de la Guillotière	Le jeudi 21 octobre 2021, de 15h à 19h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 21 octobre 2021, de 12h à 20h
9853	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Square Janmot	voie Nord, trottoir Nord, entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	Les jeudi 21 octobre 2021 et vendredi 22 octobre 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Nord, des deux côtés entre le quai Tilsitt et la rue Guynemer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9854	Association Amnesty International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition sur la défense des droits des civils dans les conflits armés	des animations seront autorisées	Place Carnot		Le samedi 23 octobre 2021, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées	Place Saint Jean		Le samedi 23 octobre 2021, de 11h à 19h
9855	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir pair au droit de la zone de chantier située au n° 136	A partir du mercredi 20 octobre 2021, 8h30, jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		au droit du n° 136	
9856	Entreprise Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer de sondage géotechnique pour le compte de la SACVL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant (hors samedi et dimanche)	Rue du Beguin	côté pair, sur 25 m entre la rue Garibaldi et la rue Tourville	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9857	Entreprise Idverde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé entre le n° 16 et la rue Dominique Perfetti	A partir du mercredi 20 octobre 2021, 7h, jusqu'au jeudi 21 octobre 2021, 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9858	Association Sens Interdits	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival sens interdits	le stationnement des véhicules techniques du demandeur sera autorisé	Rue Lanterne	sur la zone de desserte située au droit de la Galerie des Terreaux	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au mardi 2 novembre 2021, de 12h30 à 20h
9859	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marie Chavant	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Félix Faure et la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 8h à 18h
9860	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fossés de Trion	entre la rue Trouvée et la rue du Manteau Jaune	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Trouvée et la rue du Manteau Jaune	
9861	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	l'activité de curage d'égouts sera interrompue lors de la pause méridienne	Rue Terme	au n° 12	Le mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la zone de livraison située au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9862	Conseil de Quartier de Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une commémoration	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Docteur Long	entre la rue Lamartine et la place Henri	Le samedi 23 octobre 2021, de 11h à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres au droit du n° 18	Le samedi 23 octobre 2021, de 10h à 13h
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs, dans le strict respect du code de la route		au droit de la partie comprise entre la rue Lamartine et le n° 21	
				Rue Bonnard		Le samedi 23 octobre 2021, de 12h30 à 13h
			Avenue du Château			
				Rue Charles Richard		
9863	Entreprise Bmg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin du Vallon	sur 6 mètres, au droit de la propriété située au n° 5	A partir du samedi 16 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021
9864	Entreprise Anthemys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 20 m, au droit du n° 87	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 19 octobre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9865	Entreprise Alves Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	sur 10 m, au droit du n° 51	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au dimanche 24 octobre 2021
9866	Entreprises Léon Grosse / Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'unibail centre commercial	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 1h à 5h
9867	Entreprise Smp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Jouffroy d'Abbans	trottoir Ouest, au droit du n° 12	Le lundi 18 octobre 2021, de 12h à 14h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m face n° 12	Le lundi 18 octobre 2021, de 12h à 14h
9868	Entreprise Eiffage Énergie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 168 et le n° 209	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 21h à 5h
9869	Entreprise Eiffage Énergie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	sur 40 m, au droit du n° 68	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9870	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Pierre Delore	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 86 Bis	A partir du lundi 18 octobre 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 86 Bis	
9871	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	côté impair (Nord), entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	Le lundi 18 octobre 2021 A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021
9872	Entreprise Alain le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	contre allée Nord, trottoir Sud au droit de la Mairie du 4e	Les lundi 18 octobre 2021 et mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, stationnement en épis Sud (côté Mairie), en face des n° 129 à 139	
9873	Entreprise Erg Géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages géotechnique sur le domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marc Bernard	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9874	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Moncey	entre la rue Chaponnay et la rue Mazenod	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 19 octobre 2021, de 7h à 17h
9875	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard Jean XXIII	chaussée Est, sens Nord/Sud, entre la rue Bataille et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille côté Est, sur le parking situé à l'intersection Jean XXIII/Mermoz	
			le tourne à gauche et le tourne à droite seront interdits	Avenue Jean Mermoz	au débouché sur le boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop et seront gérés par du personnel de l'entreprise	Boulevard Jean XXIII	sens Nord/Sud, au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	
9876	Entreprise Lyon Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9877	Métropole de Lyon, Direction du développement social et médico-social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	côté Nord, sur les 15 premiers mètres situés à l'Ouest du quai Perrache	Le mercredi 24 novembre 2021, de 7h à 14h
9878	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur borne incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 70	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 16h30
9879	Entreprise Gilles Escoffier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 mètres, emplacement de desserte, entre le cours Lafayette et le n° 57	Le mardi 19 octobre 2021, de 7h à 19h
9880	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord/Sud, entre la montée Rater et la montée Bonafous	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			côté immeuble, entre la montée Bonafous et le n° 8
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9881	Association Sport dans la ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée de gala au Palais de la Bourse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	côté Ouest, sur 30 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 4 et le n° 6	A partir du lundi 29 novembre 2021, 9h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 1h
9882	Entreprise la Boucherie Traiteur du 3ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du retrait des commandes des clients de la boucherie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 mètres, au droit du n° 74	A partir du mardi 28 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
						A partir du mardi 21 décembre 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021
9883	Entreprise Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation, la maintenance et la dépose de guirlandes lumineuses dans le cadre des Fêtes de fin d'année	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Jmb électricité au droit de la nacelle	Avenue des Frères Lumière		A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 31 janvier 2022
				Rue Antoine Lumière		
				Place Ambroise Courtois		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	Rue Antoine Lumière		
	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Antoine Lumière				
	le stationnement sera autorisé pour un véhicule nacelle	Place Ambroise Courtois				
9884	Entreprise Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de guirlandes lumineuses dans le cadre des Fêtes de fin d'année	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Chevreul		A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 31 janvier 2022
				Avenue Jean Jaurès		
				Rue de la Thibaudière		
				Rue de la Madeleine		
				Rue Chevreul		
				Avenue Jean Jaurès		
				Rue de la Madeleine		
				Rue de la Thibaudière		
				Rue de la Madeleine		
				Rue Chevreul		
	la circulation d'un véhicule nacelle sera autorisée suivant les besoins de l'entreprise et de l'avancée du chantier de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue de la Thibaudière				
		Avenue Jean Jaurès				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9884	Entreprise Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de guirlandes lumineuses dans le cadre des Fêtes de fin d'année	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Chevreul		A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 31 janvier 2022
				Avenue Jean Jaurès		
				Rue de la Thibaudière		
				Rue de la Madeleine		
9885	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Ert Technologie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 30 m, au droit du n° 19	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 17h
9886	Établissement Kaia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	au droit du n° 14, sur une longueur de 20 m	A partir du samedi 16 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
9887	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Gaité	au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 19 octobre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 19 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 18	
9888	Ville de Lyon, Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 40 m, au droit du n° 74	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9889	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue Duguesclin	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au samedi 20 novembre 2021
9890	Ville de Lyon, Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, entre le n° 33 et n° 37	Le mercredi 20 octobre 2021
9891	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une reconstitution judiciaire	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Saint Lazare	entre la rue des Trois Pierres et la rue Père Chevrier	Le jeudi 21 octobre 2021, de 6h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 emplacements en épi situés au droit du n° 20	
9892	Métropole de Lyon, Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Tony Garnier	trottoir Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9893	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	au droit de l'immeuble situé au n° 130	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9893	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 130	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le boulevard Stalingrad	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021, de 8h à 18h
9894	Entreprise Eiffage Énergie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Appian	sur le trottoir au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit des points lumineux d'éclairage public, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre des points lumineux d'éclairage public	
9895	Métropole de Lyon, Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une zone de livraison temporaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Quatre Colonnes	sur 10 m au Sud de l'avenue Barthélémy Buyer	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 31 mars 2022
			la mise en place d'une zone de livraison sera autorisée et matérialisée		sur 15 m au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Barthélémy Buyer et le n° 4 bis	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9896	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 40 m, au droit du n° 141	Le vendredi 15 octobre 2021
9897	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Pradel	entre la rue du Griffon et le quai Jean Moulin	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		entre la rue du Griffon et le n° 18	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Désirée		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9898	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Cours Suchet	sur 15 m, au droit du n° 70	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 70	
9899	Société de Production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un reportage filmé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, sur 10 mètres au droit du n° 162	Le jeudi 28 octobre 2021, de 7h à 18h
					côté Ouest, sur 10 mètres au droit du n° 160	
9900	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du n° 92	Les jeudi 21 octobre 2021 et vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre l'accès au n° 90 et l'accès au n° 96	
9901	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denfert Rochereau	trottoir pair (Est), entre la rue Jacquard et la rue Valentin Couturier	Le mercredi 20 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Jacquard et la rue Jérôme Dulaar	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest), sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 40-42	Le mercredi 20 octobre 2021
9902	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite sur le tourne à gauche	Avenue Berthelot	sens Ouest/Nord, sur la voie de tourne à gauche située entre le n° 140 et le débouché sur la route de Vienne	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9903	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Antonin Poncet	entre la rue de la Charité et le quai Dr Gaillon (au droit du bâtiment de la Poste)	Le mardi 19 octobre 2021, de 0h30 à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
9904	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Athènes	entre la rue des Trois Pierres et la rue Père Chevrier	A partir du jeudi 4 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Colombier	entre la rue Père Chevrier et la rue Marc Bloch	
				Rue d'Athènes	entre la rue des Trois Pierres et la rue Père Chevrier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Colombier	entre la rue Père Chevrier et la rue Marc Bloch	
				Rue d'Athènes	entre la rue des Trois Pierres et la rue Père Chevrier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Colombier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Père Chevrier et la rue Marc Bloch	
Rue d'Athènes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Trois Pierres et la rue Père Chevrier					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9904	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue d'Athènes	au débouché de la rue des Trois Pierres	A partir du jeudi 4 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 17h
				Rue du Colombier	au débouché de la rue Père Chevrier	
9905	Entreprise Qualit'r	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9906	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des cycles sera interdite	Rue des Templiers	au droit de la rue d'Ambroise	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021, de 7h30 à 16h
				Rue d'Amboise	dans la piste cyclable à contresens, entre le quai des Célestins et le n° 10	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Pazzi	entre la place des Célestins et la rue d'Ambroise	
				Rue d'Amboise	entre la rue Montcharmont et le quai des Célestins	
			la circulation pourra être interrompue en fonction des besoins du chantier	Rue des Templiers	entre la rue d'Ambroise et la place Antonin Gourju	
				Rue d'Amboise	entre la rue Montcharmont et le quai des Célestins	
				Rue des Templiers	entre la rue d'Ambroise et la place Antonin Gourju	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Pazzi	entre la place des Célestins et la rue d'Ambroise				
Rue d'Amboise	côté impair, sur 20 m au droit du n° 7					
9907	Entreprise Erg Géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 50 m, au droit du n° 131 (l'esplanade Mandela)	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit de l'esplanade Mandela	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 131 (l'esplanade Mandela)	
Rue Jeanne Hachette	sur 30 m, au droit du n° 44					
9908	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Camille Roy	trottoir Sud, au droit du n° 50	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9908	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Camille Roy	entre la rue Garibaldi et la rue du Repos	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre le n° 31 et le n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Garibaldi	
9909	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Dahlias	entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Docteur Rebatel	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Docteur Rebatel	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9910	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 6 m, au droit du n° 12	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au samedi 20 novembre 2021
9911	Entreprise Optima Diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 20 m au droit du n° 61-63	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9912	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'enquêtes et d'informations du public	des installations seront autorisées	Esplanade François Mitterrand		Le samedi 23 octobre 2021, de 13h à 17h
9913	Association la Bergerie Urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des pâturages itinérants	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Rue Philippe Fabia		Les mercredi 27 octobre 2021 et vendredi 19 novembre 2021, de 9h à 13h
				Rue Commandant Caroline Aigle		
				Place du Huit Mai 1945		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Berty Albrecht		
				Rue Professeur Leriche		
				Rue Stéphane Coignet		
				Avenue Paul Santy		
Avenue Général Frère						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9913	Association la Bergerie Urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des pâturages itinérants	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Place Jean Mermoz		Les mercredi 27 octobre 2021 et vendredi 19 novembre 2021, de 9h à 13h
				Rue Joseph Chaliar		
				Rue de Narvick		
				Rue Louis Tixier		
				Avenue Jean Mermoz		
				Rue Professeur Tavernier		
9914	Entreprise Cercle français des couteliers forgerons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication du Salon du couteau et des arts de la table de Lyon	l'installation d'un mobilier urbain pour l'information sera autorisée	Rue Sergent Michel Berthet	sur le terre-plein central situé en face du n° 54	A partir du jeudi 28 octobre 2021, 8h, jusqu'au lundi 8 novembre 2021, 9h
				Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	
9915	Entreprise Elle Drone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Place de Paris	sur berge	Le jeudi 21 octobre 2021, de 15h à 18h30
				Quai du Commerce		
9916	Entreprise Mg Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès à un chantier pour des véhicules hors gabarit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Nestor	côté impair, sur 25 m face n° 34	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 7h à 18h
				Rue Antoine Lumière	côté impair, sur 10 m entre le n° 15 et le n° 17	
9917	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, entre la rue Delantine et la rue Smith	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au mercredi 17 novembre 2021
					des deux côtés, entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
					des deux côtés, entre le quai Perrache et la rue Delandine	
9918	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Victor de Laprade	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 22	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m au droit du n° 22	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9919	Entreprise Lyon Monte Meuble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Victoire	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 17	Le jeudi 21 octobre 2021
9920	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre la rue du Dauphiné et l'avenue Félix Faure	Le jeudi 21 octobre 2021, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9921	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'une fenêtre à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 15 m au droit du n° 118	Le mardi 26 octobre 2021, de 7h à 18h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 118	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 15 m au droit du n° 118	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 118	
9922	Entreprise Proximark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté Ouest, entre le cours Suchet et la rue Casimir Perrier	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
9923	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 20 m au droit du n° 41	Le vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 16h30
9924	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les bus	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre la rue Ney et le boulevard Jules Favre	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
9925	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sur 100 m sur la voie sur berge située sous le pont Winston Churchill	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 20h à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Charles de Gaulle		
9926	Entreprise Equaterre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté pair, sur 20 m entre le n° 22 et le n° 24	Le mardi 19 octobre 2021, de 7h à 18h
9927	Entreprise Léon Grosse / Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue de Bonnel	au droit du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022
9928	Entreprise Si2P Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le mardi 9 novembre 2021, de 12h à 19h
9929	Entreprise 6ème Sens Global Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	sur 60 m, au droit du n° 190	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021
9929	Entreprise 6ème Sens Global Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Thiers	sur 60 m, au droit du n° 190	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9930	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté impair, sur 9 m au droit du n° 19	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 9 novembre 2021
9931	Société Decitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	la création d'une file d'attente sera autorisée, sur le trottoir	Place Bellecour	au droit du n° 29	Le mercredi 20 octobre 2021, de 13h à 17h30
9932	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sully	partie comprise entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Crillon	partie comprise entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
				Boulevard Anatole France	entre la rue Tronchet et l'avenue Verguin	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue Crillon	partie comprise entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
				Rue Sully	partie comprise entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	partie comprise entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
				Boulevard Anatole France	entre la rue Tronchet et l'avenue Verguin	
				Rue Sully	des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres à l'Ouest du boulevard Anatole France	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Crillon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 102 et le boulevard Anatole France	
				Boulevard Anatole France	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Crillon et l'avenue Verguin	
				Boulevard Anatole France	sens Nord/Sud, au débouché sur la rue Tronchet	
				Rue Crillon	sens Est/Ouest, au débouché sur le boulevard des Belges	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet			
9933	Société Scarlett Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les deux minutes	Rue Mercière	au niveau de la place d'Albon	Le lundi 25 octobre 2021, de 9h à 12h30			
				Rue Paul Chenavard	dans sa partie située au Sud de la rue Chavanne	Le mardi 26 octobre 2021, de 9h30 à 11h			
				Rue de la Fromagerie		Le lundi 25 octobre 2021, de 9h à 12h30			
				Rue Paul Chenavard	dans sa partie située au Sud de la rue Chavanne	Le lundi 25 octobre 2021, de 9h à 12h30			
					l'accès et le stationnement du véhicule de l'équipe décoration seront autorisés	Place Saint Nizier	au droit du n° 2	Le samedi 23 octobre 2021, de 9h à 18h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit de la partie comprise entre le n° 3 et le n° 9		Rue de Brest	au droit de la partie comprise entre la rue de la Poulaièrie et le n° 3	A partir du dimanche 24 octobre 2021, 20h, jusqu'au mardi 26 octobre 2021, 20h
				Rue Paul Chenavard	au droit de la partie comprise entre la rue de la Fromagerie et le n° 27 à l'exception des emplacements réservés aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite				
				Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est			A partir du lundi 25 octobre 2021, 6h, jusqu'au mardi 26 octobre 2021, 18h	
					Rue Chavanne	des deux côtés à l'exception des emplacements réservés aux livraisons	A partir du dimanche 24 octobre 2021, 20h, jusqu'au mardi 26 octobre 2021, 20h		
						l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Gabriel Rambaud		A partir du lundi 25 octobre 2021, 6h, jusqu'au mardi 26 octobre 2021, 18h
				9934	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Feuillat	entre le cours Albert Thomas et l'avenue Lacassagne
			9935	Société Scarlett Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les deux minutes	Rue Jean Bouin	entre l'allée Pierre de Coubertin et le quai Fillon	Le jeudi 28 octobre 2021, de 11h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9935	Société Scarlett Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de l'Artillerie	côté Est, sur la partie comprise entre la rue Challemel Lacour et le n° 7	A partir du mercredi 27 octobre 2021, 20h, jusqu'au jeudi 28 octobre 2021, 20h
				Avenue Jean Jaurès	au droit et en face du n° 405	
9936	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Hermann Sabran	entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Hermann Sabran et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Ypres	(1 jour pendant la phase de traversée de rue au carrefour avec la rue Philippe de Lassalle)	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hermann Sabran	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
	Rue Philippe de Lassalle	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Sabran et la rue Jacques Louis Hénon				
9937	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Télégraphe	au droit de la propriété située au n° 10	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 11 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 10	
					sur deux emplacements en talon situés en face du n° 10	
9938	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		côté impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris côté impair	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9939	Entreprise Eiffage Gc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Rochaix	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumières	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Albert Thomas	sur 30 m, au droit du n° 159	
				Rue René et Marguerite Pellet	entre le n° 10 et le cours Albert Thomas	
				Rue Professeur Florence	entre le n° 58 et n° 68	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Rochaix	entre le n° 77 et le cours Albert Thomas		
9940	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bat d'Argent	sur 5 m en face du n° 18	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au mardi 2 novembre 2021
9941	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé en face des n° 4 à 14 B, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de Trion	sur 15 m, chaussée Sud	
				Rue de la Favorite	au droit des n° 4 à 14 B, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Trion	sur 13 m, côté Sud de la chaussée Sud	
Rue de la Favorite	chaussée Sud, emplacement de Taxis compris					
9942	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé entre les n° 34 et 36, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée au droit de l'emprise	A partir du samedi 16 octobre 2021 jusqu'au mardi 16 novembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 34 et 36	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		entre les n° 34 et 36, trottoir compris	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 100 m, au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 34 et 36	
9943	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Noyers	au droit des n° 7 et n° 7 Bis	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 28 octobre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 7 et n° 7 Bis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9944	Lycée Chevreul Lestonnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'un calicot, au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du Lycée	Boulevard des Tchécoslovaques	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 2	Le vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m au droit du n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9945	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellevue	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au samedi 6 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	
9946	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 m au droit du n° 9	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9947	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Aubepins	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 9h à 16h
				Rue des Sports	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue des Cerisiers	entre la rue Ferdinand Buisson et entre le cours Docteur Long	
			Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Camille et la rue Sainte Marie		
			Rue des Aubépins	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson		
			Rue des Sports	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	des deux côtés, entre la rue des Aubépins et la rue Sainte Marie	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 17h	
9948	Entreprise Tibbloc - Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bloc chauffage provisoire pour le compte de l'entreprise Dalkia	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions	Rue de la Moselle	trottoir Ouest, entre le face n° 10 et le n° 14	Le jeudi 21 octobre 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 10 et le n° 14	
9949	Ville de Lyon, Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Saint Cyr	entre la rue Pierre Baizet et la rue de l'Arbaletière	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 9h30 à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9950	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Baizet	dans le carrefour avec la rue Antonin Laborde	Les mercredi 27 octobre 2021 et jeudi 28 octobre 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antonin Laborde	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Baizet	
				Rue Pierre Baizet	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Antonin Laborde	
9951	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Baleine	au droit de la benne	Le mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
9952	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le jeudi 28 octobre 2021, de 8h à 17h
9953	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Brasseries	entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	Les jeudi 28 octobre 2021 et vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Docks	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue des Brasseries	entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
				Rue des Brasseries	au débouché de la rue Félix Mangini	
9954	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	entre le n° 70 et le n° 73	Le vendredi 29 octobre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 77 et la rue du 24 mars 1852	
9955	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut	côté pair, sur 20 m entre le n° 24 et le n° 24 bis	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9956	Entreprise Ecec Ets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 308	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9957	Entreprise Céline Gonnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement les Indés se Livrent	des installations et des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le vendredi 29 octobre 2021, de 14h à 19h30
9958	Département des événements internationaux pour les étudiants en pharmacie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de santé publique	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le samedi 30 octobre 2021, de 11h à 13h
			des installations seront autorisées			Le samedi 30 octobre 2021, de 10h30 à 13h30
9959	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Emile Combes	trottoir Sud, sur 25 m au droit du n° 11	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9960	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé EA 444 WB seront autorisés	Rue Alexandre Luigini		Le samedi 16 octobre 2021, de 9h à 19h
9961	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de vérifications d'une borne incendie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Antonin Laborde	entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	Le mercredi 3 novembre 2021, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Quai Paul Sédallian	sur 30 m au Nord de la rue Antonin Laborde	
				Quai du Commerce	sur 30 m au Sud de la rue Antonin Laborde	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf aux riverains et la circulation des deux roues à double sens	Rue Antonin Laborde	entre la rue des Docks et le quai du Commerce	Le mercredi 3 novembre 2021, de 8h à 12h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian				
9962	Entreprise Art Nouvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Montée Saint Barthélémy	sur 5 m sur l'esplanade située au droit du n° 11	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur l'esplanade située au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 11	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9963	Société Scarlett Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Martyrs de la Résistance	sur la moitié Est du parking	A partir du mardi 26 octobre 2021, 18h, jusqu'au mercredi 27 octobre 2021, 20h
9964	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Trois Pierres	entre la rue Elie Rochette et la rue Saint Lazare	A partir du jeudi 4 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 17h
				Rue Elie Rochette	entre la rue Chevreul et la rue Grillet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue des Trois Pierres	entre la rue Elie Rochette et la rue Saint Lazare	
				Rue Elie Rochette	entre la rue Chevreul et la rue Grillet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Elie Rochette et la rue Saint Lazare	
			Rue Elie Rochette	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Grillet		
9965	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 6 m au droit du n° 148	A partir du jeudi 4 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
9966	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sur la piste cyclable sera maintenue en permanence	Rue de la Part Dieu	au droit du n° 67	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 67	
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence		au droit du n° 67	
9967	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sévigné	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 6	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 6	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9968	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Piperoux	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit de la façade située au n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9969	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	côté impair, sur 6 m au droit du n° 27	A partir du vendredi 22 octobre 2021 jusqu'au dimanche 21 novembre 2021
9970	Entreprise Sept Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Jaurès	contre allée Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue de Gerland	A partir du jeudi 28 octobre 2021 jusqu'au samedi 27 novembre 2021
9971	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté pair, sur 10 m face n° 25-27	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au mardi 16 novembre 2021
9972	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Cronstadt	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Duvivier et la route de Vienne	A partir du lundi 8 novembre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021, de 7h à 17h
				Rue de Toulon		
9973	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Fuzier	côté pair, sur 30 m au droit des façades situées au n° 22 et 24	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9974	Entreprise Bati propr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugas Montbel	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	Les lundi 25 octobre 2021 et mardi 26 octobre 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Archives	côté Est, le long du bâtiment des Archives	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	
				Rue Gilibert	côté Est, le long du bâtiment des Archives	
9975	Entreprise Sas Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 5 m au droit du n° 90 (sur desserte)	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au lundi 8 novembre 2021
9976	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	sens Sud/Nord, entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Louis Pize	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 8h à 17h
			la signalisation par feux tricolores sera suspendue et fonctionnera à l'orange clignotant		au carrefour avec la rue Jacques Louis Hénon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Hermann Sabran	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9977	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans le domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h à 17h
9978	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bonnard	sur 30 m, au droit du n° 54	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au samedi 30 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9979	Office National des Forêts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 27 octobre 2021, de 8h à 17h
9980	Entreprise Appart à Lyon Travaux Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Genève	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 19 octobre 2021, de 7h à 19h
9981	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 165	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021
9982	Entreprise Iséroise du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 12 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 40	A partir du mardi 26 octobre 2021 jusqu'au dimanche 26 décembre 2021
9983	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Quai Joseph Gillet	sur 50 mètres de part et d'autre de la rue du Bois de la Caille	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9984	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	sur 6 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021
9985	Entreprise Eiffage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Télécom	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Valentin Couturier	entre la rue Villeneuve et la rue Diard	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Cabias et la rue Diard	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9985	Entreprise Eiffage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couturier	entre la rue Villeneuve et la rue Diard	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Villeneuve et la rue Diard	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021
9986	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Chemin Neuf	au droit de la propriété située au n° 6	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au dimanche 14 novembre 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir et la demie-voie de circulation réservée aux vélos, au droit de la propriété située au n° 6	
9987	Entreprise Bumping France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au jeudi 25 novembre 2021
9988	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	entre la Commune de Villeurbanne et le n° 14	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 17 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la Commune de Villeurbanne et le n° 14	
9989	Ville de Lyon, Service Archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 15 m au droit du n° 5, hors zone de desserte	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021
9990	Entreprises Coiro et Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Curtelin	entre la rue Petrequin et l'emprise de chantier	A partir du lundi 25 octobre 2021, 8h, jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre l'avenue Thiers et la rue Petrequin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Thiers et la rue Petrequin	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9991	Entreprise 3 A Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	Quai de la Pêcherie	sur la piste cyclable, située au droit du n° 1	Le lundi 25 octobre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 1	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
9992	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Avenue Maréchal de Saxe	sens Sud/Nord, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, couloir de bus Ouest, entre la place Edgar Quinet et la rue Vauban	
			la circulation générale s'effectuera dans le couloir de bus Est		sens Sud/Nord, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		dans les deux sens de circulation, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
9993	Entreprise Locnacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	au droit de l'immeuble situé au n° 73	Le mardi 26 octobre 2021, de 14h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		partie comprise entre la rue Crillon et la rue Sully	Le mardi 26 octobre 2021, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Crillon et la rue Sully	Le mardi 26 octobre 2021, de 14h à 19h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		partie comprise entre la rue Crillon et la rue Sully	Le mardi 26 octobre 2021, de 8h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Crillon et la rue Sully	
9994	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Gaité	au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 19 octobre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 19 octobre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet	
9995	Société Momentum Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Course des Lumières Lyon 2021	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 13 novembre 2021, de 16h à 21h	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 12 novembre 2021, 9h, jusqu'au dimanche 14 novembre 2021, 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Sud, des deux côtés, entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	Le samedi 13 novembre 2021, de 8h à 23h
			une course à pied, non-chronométrée, dans le strict respect du code de la route, sera autorisée	Quai Général Sarrail	sur la promenade	Le samedi 13 novembre 2021, de 18h40 à 21h	
				Quai Claude Bernard			
				Berge Karen Blixen			
				Berge Anna Lindh			
			une marche non-chronométrée, sur les trottoirs, dans le strict respect du code de la route sera autorisée	Place de la Comédie	Le samedi 13 novembre 2021, de 19h à 20h30		
				Place Antonin Poncet			
				Quai Général Sarrail			
				Quai Claude Bernard			
				Pont Morand			
				Quai Docteur Gailleton			
				Place Louis Pradel			
Rue de la République							
Quai Jean Moulin							
Pont de la Guillotière							
Place Bellecour							
9996	Entreprise Rôtisserie Pro Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 5-7	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021	
9997	Entreprise Agenov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Allée Flora Tristan	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 12h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 7h à 13h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9998	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Neyret au droit du n° 33	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite successivement dans les deux sens de circulation		dans la voie réservée aux bus, d'accès à la rue Lucien Sportisse, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation générale des véhicules sera autorisée		entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
9999	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de gaz	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevreul	côté impair, entre le n° 5 et la rue de Marseille, sur le stationnement en épi	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
10000	Entreprise Everest Echafaudages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 16 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 167	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 9 novembre 2021
10001	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair (Est), entre la rue Tronchet et la rue Crillon	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Tronchet et la rue Crillon	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tronchet et la rue Crillon	jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
10002	Entreprise Youssef Aldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 10 m au droit du n° 227	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021
10003	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage autoporté	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Boulevard Yves Farge	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du n° 106	Le jeudi 21 octobre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 30 m de part et d'autre du n° 106	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
10004	Entreprise Constructor Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 10 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mardi 16 novembre 2021
10005	Entreprise Ses - Services Enseignes Signalétiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de d'auscultation d'un ouvrage d'art SNCF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Souvenir	entre la rue du 24 mars 1852 et la rue du Cèdre (sous le pont SNCF)	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
10006	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre le n° 107 et le Boulevard Pinel	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés, entre le n° 107 et le Boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10007	Entreprise L D R	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Servient	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 20 octobre 2021 jusqu'au mercredi 27 octobre 2021
10008	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	au droit de l'immeuble situé au n° 152	Le jeudi 21 octobre 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	sur 30 m, à l'Ouest de la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	Le jeudi 21 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	
			10009	Établissement le Court Circuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 11ème anniversaire de l'établissement	des animations seront autorisées
des installations seront autorisées sur la terrasse du demandeur	A partir du samedi 13 novembre 2021, 14h, jusqu'au dimanche 14 novembre 2021, 0h					
10010	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Joliot Curie	entre l'impasse Secret et la rue Maurice Jacob	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m en face du n° 35	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
10011	Entreprises Eiffage Gc / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pasteur	entre la rue Chevreul et la rue de l'Université	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
10012	Entreprise les Compagnons du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 24-26	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au mercredi 27 octobre 2021
10013	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	au droit des n° 81 et n° 83	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10014	Mairie du 5ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'arrivée du Beaujolais nouveau	des animations seront autorisées	Place César Geoffroy		Le jeudi 18 novembre 2021, de 18h à 21h30
			des installations seront autorisées			Le jeudi 18 novembre 2021, de 17h à 22h
10015	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 7 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021
10016	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021
10017	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Philippe Gonnard	entre le cours Général Giraud et la rue Duroc, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10018	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargement	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier mobile	Cours Suchet	côté pair, entre le n° 66 et 70	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 28 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
				Cours Bayard	côté pair, entre le n° 8 et 10	
				Cours Suchet	côté impair, entre le n° 25 et 27	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
10018	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Cours Suchet	entre le n° 66 et 70 entre le n° 25 et 27	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 28 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Bayard	entre le n° 8 et 10	
				Cours Suchet	côté pair, entre le n° 66 et 70 côté impair, entre le n° 25 et 27	
				Cours Bayard	côté pair, entre le n° 8 et 10	
10019	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage en toiture	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	trottoir Ouest, entre la rue Jacqueline et Roland de Pury et la rue Casimir Périer	A partir du jeudi 21 octobre 2021, 22h, jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les deux sens, entre la rue Jacqueline et Roland de Pury et la rue Casimir Périer	
10020	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	sur 15 m, au droit du n° 75	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021
10021	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pravaz	des deux côtés, sur 15 m entre le n° 6 et le cours de la Liberté	Le jeudi 21 octobre 2021
10022	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	côté pair (Nord), stationnement en épi en face des n° 19 à 23	Le vendredi 22 octobre 2021
10023	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeanne d'Arc	entre le n° 43 et la rue Amiral Courbet	A partir du vendredi 22 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Place Antoine Gallay		
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	
			Place Antoine Gallay		côté impair, entre le n° 43 et la rue Amiral Courbet	
10024	Entreprise Tln	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hrant Dink	entre la rue Paul Bert et le passage Panama	Les vendredi 22 octobre 2021 et samedi 23 octobre 2021, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Passage Panama	sur 50 m à l'Est de la rue Hrant Dink	
				Rue Hrant Dink	entre la rue Paul Bert et le passage Panama	
				Passage Panama	sur 50 m à l'Est de la rue Hrant Dink	
				Rue Hrant Dink	entre la rue Paul Bert et le passage Panama	
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Passage Panama	sur 50 m à l'Est de la rue Hrant Dink				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
10025	Entreprise Jamos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean de Tournes	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	Le lundi 25 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m, au droit du n° 44	
10026	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m de part et d'autre du n° 2	Les mercredi 3 novembre 2021 et mardi 9 novembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 2	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10027	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mazenod	sur 30 m au droit du n° 60	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 60	
10028	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 106 et 112	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
			la piste cyclable à contresens devra être maintenue en permanence		côté pair, entre le n° 106 et 112	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10029	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre le n° 95 et le n° 107	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 90 et le n° 94	
					des deux côtés, entre le n° 95 et le n° 107	
					entre le n° 90 et le n° 94	
10030	Métropole de Lyon, Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Roger Brechan	entre la rue du Dauphiné et la rue Professeur Paul Sisley	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 13h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 20 et n° 22	
10031	Entreprise Appart à Lyon Travaux Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Genève	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
10032	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 108 et la rue de la Caille	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10033	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair, sur 6 m au droit du n° 24	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au jeudi 25 novembre 2021
10034	Entreprise Opa Solutions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	entre la Tour du Crédit Lyonnais et le bas de l'escalier du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du lundi 18 octobre 2021, 23h, jusqu'au mardi 19 octobre 2021, 9h
10035	Entreprise Créative France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au jeudi 4 novembre 2021
10036	Entreprise Colas France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Amiral Courbet et le n° 43	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Gallay		
				Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Amiral Courbet et le n° 43	
10037	Entreprise les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 232	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au dimanche 31 octobre 2021

Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
De Villepre	Anthony	Adjoint technique territorial	Stagiaire	15/10/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Drault	Maelys	Adjoint administratif	Stagiaire	01/07/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Jacquet	Anne	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/01/2021	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Lievois	Emilie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2021	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Pastre	Isabelle	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Reymond	Mathilde	Assistant socio éducatif	Stagiaire	01/07/2021	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Philippe	Aurianne	Artiste musicien	Contractuel	30/08/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée déterminée

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Castellon	Charles	Artiste musicien	Contractuel	09/09/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée déterminée
Radivo	Giovanni	Artiste musicien	Contractuel	08/09/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée
Djabeur Djeddar	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 5ème arrondissement	Avenant au contrat
Saire	Patrick	Agent de maîtrise	Contractuel	03/05/2021	Direction gestion technique des bâtiments	Avenant au contrat
D'Armenia	Kloé	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Avenant correctif au contrat
Boultam	Laïla	Rédacteur	Contractuel	15/10/2021	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Crochet	Nicole	Attaché principal	Contractuel	11/10/2021	Délégation générale au service public et à la sécurité	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Godillot	Jeanne	Ingénieur	Contractuel	01/10/2021	Direction des espaces verts	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Salem	Mohamed	Animateur	Contractuel	01/09/2021	Education	Contrat à durée indéterminée après 6 ans de CDD
Kalai	Firas	Gardien brigadier	Stagiaire	01/10/2021	Police municipale	Détachement /stage
Serrano	Christela	Infirmier soins généraux hors classe	Titulaire	01/09/2021	Education	Détachement /stage
Boughalmi	Imad	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	01/09/2021	Economie commerce artisanat	Intégration directe
Iafrate	Anthony	Adjoint technique	Titulaire	01/09/2021	Economie commerce artisanat	Intégration directe
Pointard	Christine	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/05/2021	Cimetières	Intégration suite à détachement
Blanc	Anne	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/09/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie A
Alban	Léo	Gardien brigadier	Stagiaire	01/10/2021	Police municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Cerullo	Mickael	Gardien brigadier	Stagiaire	01/10/2021	Police municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Coelho	Joanna	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Gaona	Ludivine	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2021	Cimetières	Nomination stagiaire catégorie C
Probel	Marion	Auxiliaire de puériculture 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Bigard	Sylvain	Gardien brigadier chef principal	Titulaire	01/10/2021	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Changeur	Claire	Animateur	Titulaire	01/10/2021	Education	Recrutement par voie de mutation
Mormont	Jean-Marc	Brigadier chef principal	Titulaire	01/10/2021	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Robin	Lilian	Ingénieur	Titulaire	03/10/2021	Education	Recrutement par voie de mutation
Tramontana	Allan	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	Titulaire	20/10/2021	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Meneguzzo	Carla	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2021	Enfance	Réintégration suite à congé parental
Baptiste	Angélique	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	09/09/2021	Bibliothèque municipale	Remplacement agent congé maladie
Barral	Nathalie	Adjoint administratif territorial	Contractuel	23/09/2021	Délégation générale au service public et à la sécurité	Remplacement agent congé maladie
Caneloro	Alain	Adjoint technique territorial	Contractuel	23/08/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Desrousseaux	Solène	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Devillard Lordon	Christelle	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie
D'Hayer	Jean Luc	Adjoint technique territorial	Contractuel	23/08/2021	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Duron	Marine	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé maladie
Finiguerni	Stéphane Francis	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/10/2021	Sports	Remplacement agent congé maladie
Gautier	Prisca	Adjoint technique territorial	Contractuel	15/06/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie
Ghrour	Smahane	Adjoint administratif territorial	Contractuel	30/08/2021	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Habrih	Sabrina	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé maladie
Hazebroucq	Camille	Assistant socio-éducatif	Contractuel	01/10/2021	Education	Remplacement agent congé maladie
Hemedjeu	Marie	Adjoint administratif territorial	Contractuel	08/09/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Husson	Benoit	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/10/2021	Direction gestion bâtiment et travaux	Remplacement agent congé maladie
Patras	Marilyne	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	06/10/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie
Pedregal	Audrey	Adjoint administratif territorial	Contractuel	05/09/2021	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Sademi	Yanis	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/10/2021	Sports	Remplacement agent congé maladie
Voyer	Jean Luc	Adjoint technique territorial	Contractuel	06/09/2021	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Voyer	Jean Luc	Adjoint technique territorial	Contractuel	17/09/2021	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Zagkotas	Stefanos	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Bureau d'ordre de l'Hôtel de Ville	Remplacement agent congé maladie
Benfriha	Aicha	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Ciccia	Nathalie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Fontaniere	Lois	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	09/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Maillet	Lucie	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent congé parental
Picard	Olivier	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Talah	Rebiha	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Caufape	Martine	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en détachement
Haloua	Manon	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	04/10/2021	Education	Remplacement agent en détachement
Migan	Maryse	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en détachement
Valla	Mégane	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en détachement
Amriou	Kamel	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/10/2021	Sports	Remplacement agent en disponibilité
Belle	Andrea	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Remplacement agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Compagne	Clotilde	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Dury	Aymeric	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/09/2021	Cimetières	Remplacement agent en disponibilité
Marcotte	Hélène	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	09/10/2021	Bibliothèque municipale	Remplacement agent en disponibilité
Tissier	Edith	Assistant territorial de conservation	Contractuel	01/10/2021	Bibliothèque municipale	Remplacement agent en disponibilité
Tshiamalenge Pongo	Noella	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Vasa	Aida	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Morin	Marie Estelle	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en formation
Attia	Anissa	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	13/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Boissy	Diana	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/10/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Charras	Aubry	Rédacteur	Contractuel	01/11/2021	Commande publique	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Girard	Benjamin	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Halim	Hind	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	13/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Hariat	Salima	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/10/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Ruiz Monterde	Mireia	Agent de maîtrise	Contractuel	08/10/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Wetzel	Nathalie	Rédacteur	Contractuel	11/10/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Berthier	Ophélie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Boudjenah	Salima	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Bridon	Serge	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
D'Armenia	Kloe	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Djabeur Djeddar	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	01/07/2021	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Felidj	Dalila	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Gardies	Noémie	Infirmier territorial en soins généraux de classe normale	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Kaabeche	Besma	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Lafarge	Valentin	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	09/10/2021	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Marzougui	Bouthaina	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Niger	Emilie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Petiot	Geneviève	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Pourchet	Antoine	Ingénieur	Contractuel	01/10/2021	Direction centrale de l'immobilier	Remplacement complément temps partiel
Riviere	Thibault	Technicien territorial	Contractuel	06/10/2021	Direction des espaces verts	Remplacement complément temps partiel
Sandid	Jihane	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Tarfaya	Kheira	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Vang	Annabelle	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Zaid	Aldjia	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Zegoua	Reine	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Mephane	Camélia	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement
Cedelle	Loïc	Attaché	Contractuel	26/10/2021	Bureau du cabinet	Renouvellement contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Mouici	Mohamed	Ingénieur	Contractuel	01/10/2021	Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique	Renouvellement contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Opros	Sébastien	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Cabinet du maire	Renouvellement contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Perez-Bourrat	Cindy	Rédacteur	Contractuel	21/10/2021	Administration des personnels	Renouvellement contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Boudhir	Islem	Agent social	Stagiaire	01/06/2021	Ccas	Nomination stagiaire catégorie C
Djeddour	Naima	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/10/2021	Ccas	Remplacement agent

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr
